

LEADER 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'ÉPINAL CŒUR DES VOSGES

Comité de Programmation

COMPTE-RENDU du 19/03/2025

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûments convoqués par mail le 11 mars 2025, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mercredi 19 mars 2025**, à 09h00, à la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes de Rambervillers à Rambervillers.

Au titre du Collège Privé - 11 présents, 9 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel	08h41	Oui
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	08h51	Oui
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry	08h55	Oui
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier	08h45	Oui
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise	08h52	Oui
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine	09h07	Non
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine	08h54	Non
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice	08h52	Oui
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	08h44	Oui
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	08h50	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	08h53	Oui

Au titre du Collège Public - 9 présents, 9 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude	08h52	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves	08h42	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	FOURNIER Michel	09h14	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	08h54	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	HAULLER Pascal	08h41	Oui
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé	08h58	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	08h51	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette	08h54	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain	09h10	Oui

Au titre du Collège Privé

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	En cours de nomination
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	En cours de nomination
Epinal Golbey Développement	Suppléant	En cours de nomination

Au titre du Collège Public

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	MARCOT Véronique
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	PETIT-FRERE Jess
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

Au titre du Collège Public

EST ABSENT :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	9	9	18

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins 8 des membres votants du comité de programmation sont présents.

**Nombre de membres présents
ayant le droit de vote**

18

Quorum

Atteint

En raison d'une sur-représentativité du collège privé (1 voix en plus pour le collège privé), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du règlement intérieur, que Madame LAPORTE Martine, représentante de l'Association des Jardins de Cocagne, ne prend pas part au vote pour l'ensemble des opérations soumises à la sélection. Les décisions sont prises conformément aux modalités mentionnées dans le règlement intérieur.

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		18	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	<i>Collège privé</i> 50% des voix délibérantes	<i>Collège public</i> 50% des voix délibérantes	<i>Collège privé</i> 9	<i>Collège public</i> 9



Assistent également à la réunion :

- DUCHENE Romaric, Chef de service Pays d'art et d'histoire du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- GENINI PERRIN Louise, Cheffe de service aménagement durable du territoire du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Document annexé au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 19 mars 2025 ;
2. Grilles de sélection sur la base desquelles la sélection est opérée avec le récapitulatif de la moyenne par critère et par projet ;
3. Fiches descriptives des projets soumis à la sélection du Comité de Programmation.

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 09h15, et remercie les présents membres du Comité de Programmation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle brièvement que :

- Il faut juger la pertinence du projet à part entière et non du projet par rapport à un autre ;
- Il est important de bien prendre appui sur la grille d'analyse et la fiche descriptive de chaque projet pour la notation afin d'objectiver l'analyse concernant l'éligibilité du dossier.

1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - Etat d'avancement - consommation enveloppe au stade Sélection
 - Présentation d'une modification de la maquette financière pour information
2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**
 - Principe de notation
 - Présentation des projets
 - Notes obtenues
3. Points d'information

a. Etat de consommation - consommation enveloppe au stade Sélection

Il est important de noter tout d'abord que le GAL a été récemment informé d'un décalage dans la mise en œuvre de la programmation via une modification du calendrier par l'Autorité de Gestion Régionale des fonds européens.

Ce décalage vient du fait que l'AGR a du faire face à des adaptations dans le déploiement des outils et n'a pas pu garantir le calendrier transmis début 2024 pour diverses raisons : échanges chronophages avec l'ASP sur les notes de procédures DSGC, et systèmes de sécurité informatiques non conformes dans beaucoup de GALs. Les équipes ont néanmoins les premiers rapports d'instruction.



Il faut également préciser que l'Autorité de Gestion des fonds européens du Grand Est est l'une des AG régionale les plus avancées au niveau national, d'après le retour du réseau LEADER France des Gals. Christophe LEMESLE précise que le GAL d'Epinal a toujours respecté les calendriers annoncés par l'AGR mais compte tenu des retards accumulés, nous nous retrouvons dans une situation où il est compliqué de pouvoir donner des informations précises aux porteurs de projet. Il précise qu'en tant qu'ambassadeur du programme, il a souhaité informer les membres du COPROG car le passage des dossiers au stade programmation en dépend.

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente une cartographie aux membres. Cette carte présente la situation après le COPROG du 04 décembre 2024 : 70,16% de la maquette est alors fléchée lors de ce COPROG (hors fiche-action 6 dédiée à l'animation du GAL).

La vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :

- Stade de la **sélection** : 1ère présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, **pas d'existence juridique au niveau de la maquette** et de l'Autorité de Gestion, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. Considérer cette étape comme une **phase de sécurisation des projets**.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la **convention juridique** tripartite entre l'Autorité de Gestion, le GAL et le porteur de projet – **comptabilisation dans l'enveloppe du GAL** + comptabilise dans la clause de revoyure (partie programmation / engagement).
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet dépose sa **demande de paiement** – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement).



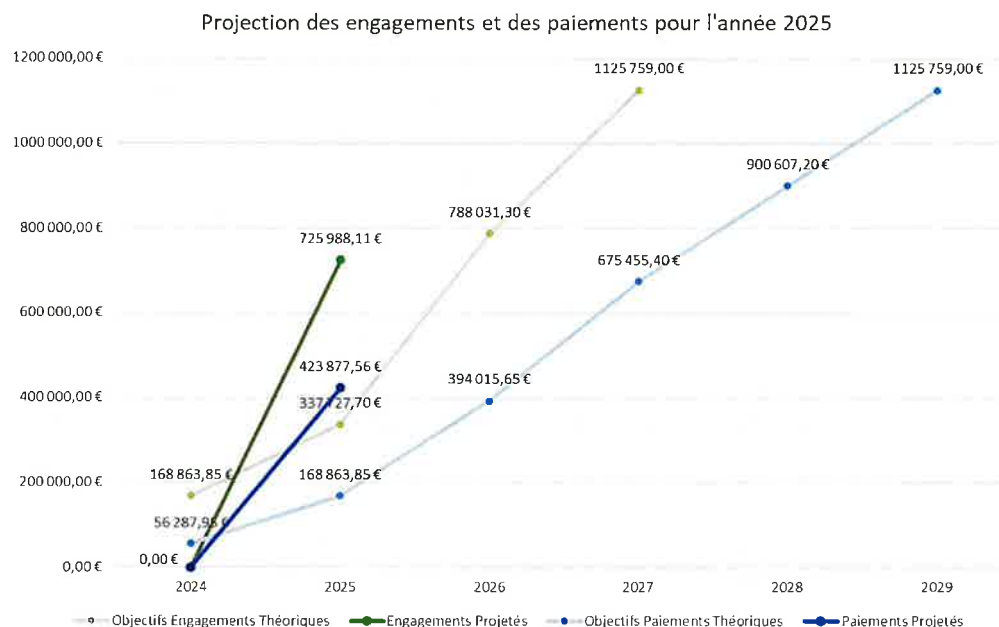
L'équipe technique du GAL veillera à garder le même code couleur pour plus de pédagogie.

Les projections effectuées concernant les **engagements** et les **paiements** pour 2025 permettent d'assurer



l'atteinte des objectifs fixés par l'AGR. Ces objectifs pourront être concrètement atteints si et seulement si l'AGR livre toutes les interfaces d'Europac et tous les outils y étant associés (formulaires, rapports d'instruction).

L'équipe technique travaille actuellement sur le rapport d'instruction de la demande d'aide des projets prêts à être programmés (majorité des projets issus des COPROG 2024).



b. Point d'information : proposition de modification de maquette

Sylvain MICHEL explique qu'à ce jour, les fonds sont insuffisants pour permettre de sélectionner de nouveaux projets pour les 4 premières fiches actions (1, 2, 3 et 4).

L'AGR a conseillé au GAL de ne pas opérer de surprogrammation sur les fiches-actions. Le GAL suit donc attentivement ses recommandations.

Il s'agit donc de proposer une modification de maquette à titre indicatif qui n'a aucune valeur juridique à ce jour. Cette proposition sera soumise à l'AGR quand cela sera rendu possible, donc après le stade programmation (réservation officielle des crédits).

Tant que toutes les interfaces d'Europac ne sont pas livrées, il n'est pas possible de passer les projets au stade programmation.

L'accord de principe a été donné par les membres présents, à l'unanimité.

Aucune question ni remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG.



2. Phase sélection : Examen des projets pour sélection

Monsieur LEMESLE indique que 7 projets sur 3 fiches action sont soumis à sélection lors de cette séance. Les porteurs de projets sont invités à présenter leur projet pendant 10 minutes. Ce moment est suivi d'échanges avec les membres du COPROG.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que :

- Une notation devant être opérée sur la base de la fiche descriptive fournie par le porteur de projet, et envoyée avec la convocation du COPROG ;
- L'équipe technique du GAL devra rédiger des commentaires en fonction des notes obtenues ;
- Attention : les commentaires et les notes doivent être en cohérence avec la fiche descriptive fournie par le porteur de projet.

Monsieur LEMESLE rappelle les rôles de chacun :

- L'équipe LEADER analyse le respect de la fiche action concernée, et de la stratégie LEADER.
- Les membres du COPROG évaluent le projet, sa maturité, la réponse aux enjeux du territoire.

Les enjeux sont de permettre un **développement local avec un équilibre territorial** mais également une **sécurisation de la gestion administrative** et une **consommation de l'enveloppe financière**.

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : In Insect By DL Agro	
	Porteur de projet : DL Agro	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Messieurs Laurent DERVAUX & Alexandre LAFLOTTE	
	Coût total du projet	64 836,19 €
	Montant FEADER sollicité	45 385,33 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Ensacheuse	6 700,00 €
Raffineur	3 070,00 €
Véhicule	38 900,00 €
18 caisses palettes couvercle étanche	4 016,19 €
Séparateur à air	3 500,00 €
Hygiéniseur pallox pour frass	8 650,00 €
TOTAL	64 836,19 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (70,00%)	45 385,33 €
Autofinancement (10,00%)	6 483,62 €
Région (DIR LEADER - 20,00%)	12 967,24 €
TOTAL	64 836,19 €



Descriptif

La société Entolnnov, spécialisée dans l'élevage de charançons, est installée à Chavelot pour une production industrielle de larves. Les déchets de cet élevage, appelés frass, sont riches en éléments minéraux et peuvent être transformés en engrais organique. La société DL Agro a été créée pour produire cet engrais, nommé IN INsect, à partir de frass. Cet engrais se distingue par sa composition locale, l'utilisation de biochar et de micro-organismes, et sa libération lente d'azote. DL Agro prévoit d'investir 16 870 euros dans des équipements pour la production et vise une production de 10 tonnes d'engrais d'ici fin 2025, puis 10 à 15 tonnes par an.

Concernant le **Plan Alimentaire Territorial porté par le PETR du Pays d'Epinal**, cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de relocalisation de la production et des intrants utilisés en agriculture **Son caractère innovant mérite d'être souligné**. Les impacts environnementaux sont significatifs, avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'importation des intrants. Aussi, la production et la transformation de l'entreprise sont 100% labellisées BIO représentant alors un impact environnemental réduit.

Remarques et questions des participants

Alain ROUSSEL revient sur l'arrêt du principal concurrent et demande quelles en sont les raisons. Le porteur de projet explique que cela est lié à une fraude. L'entreprise concernée avait annoncé un taux de 7 unités d'azote, mais les produits mis sur le marché résultaient d'une revente sans sourcing des protéines animales, entraînant une modification de la recette sans mise à jour de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Une autre entreprise, présente à l'échelle nationale, a quant à elle rencontré des difficultés en raison d'une mécanisation excessive et d'investissements trop lourds. Concernant DL Agro, le porteur de projet précise que la réglementation de 2032 sera prise en compte, notamment avec l'interdiction des engrais enrobés, qui permettent une libération lente et minérale pouvant aller jusqu'à neuf mois. L'objectif est de proposer un produit organique ayant les mêmes propriétés sans enrobage. Les petits élevages d'insectes sont intégrés au projet et un contrat est en cours pour sécuriser l'approvisionnement de farine d'insectes.

Hervé HORNBECK interroge ensuite sur la répartition des rôles au sein de l'entreprise, ainsi que sur le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP), les commerciaux et les distributeurs. Le porteur de projet répond que l'entreprise repose sur deux associés, qui ont chacun une autre activité professionnelle à côté. L'objectif est de faire de cette entreprise leur activité principale, avec un suivi de l'évolution du marché pour adapter la main-d'œuvre salariée, en mi-temps ou en plein temps. Pour le moment, ils n'assurent pas eux-mêmes le rôle de commercial et ont fait le choix de ne travailler qu'avec un seul distributeur. Ce dernier est un acteur local spécialisé dans la fourniture d'intrants et de matériels pour les maraîchers et horticulteurs. Il est situé à Saint-Dié et se chargera exclusivement de la commercialisation des produits.

Conflit d'intérêt

Monsieur Thierry DEFAIX, quitte la salle après les questions-réponses et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car il n'est plus considéré comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

En raison d'une sur-représentativité du collège public (1 voix en plus pour le collège public), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, que le dernier arrivant des

votants du collège public, à savoir Monsieur Michel FOURNIER, ne prend pas part au vote pour cette opération soumise à la sélection.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 2

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 14,42/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 2 - NOTATION -	Projet : Création d'un square Jean Moulin	
	Porteur de projet : Commune de Socourt	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Monsieur Jean-Louis THOMAS	
	Coût total du projet présenté à LEADER	25 522,00 €
	Montant FEADER sollicité	20 417,60 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Conception du projet	4 500,00 €
Fabrication socle granit pour stèle	6 767,00 €
Stèle acier corten + plaque commémorative	3 995,00 €
Travaux préparatoires et pose de pavés	8 090,00 €
Paysagement	1 870,00 €
TOTAL	25 522,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00%)	20 417,60 €
Autofinancement (20,00%)	2 598,60 €
TOTAL	25 522,00 €



Descriptif
La commune de Socourt souhaite rendre hommage à Jean Moulin, héros de la Résistance, qui y a séjourné en 1918. Le projet consiste à aménager un square public avec une plaque et une stèle commémorative, rappelant son passage et son rôle historique. L'objectif est de créer un lieu de mémoire, de recueillement et de transmission des valeurs de la Résistance aux générations futures. Pour le Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, le projet s'inscrit dans deux domaines majeurs, alliant mémoire et transmission. D'une part, il vise à entretenir et valoriser le souvenir de Jean Moulin, héros de la Résistance, afin d'assurer la transmission de son histoire aux habitants et aux jeunes générations. Ce projet prend tout son sens dans un lieu fédérateur, renforçant ainsi son impact mémoriel et éducatif. Mais ce projet ne se limite pas à cet aspect. Il met également en lumière une autre facette de la vie de Jean Moulin : son implication pendant la Première Guerre mondiale, qui l'a conduit à Socourt. Cet élément permet de révéler des écrits inédits et d'évoquer un conflit qui a profondément marqué la France et les Vosges. À travers une publication sur un panneau, un passage consacré à Socourt viendra enrichir cette approche historique, en mettant en perspective l'expérience de Jean Moulin avec celle de millions de Français confrontés au front.
Remarques et questions des participants
Perrine SPERANDIO souligne l'intérêt du projet et interroge sur les modalités d'inauguration et d'animation. Le porteur de projet précise qu'une cérémonie est envisagée pour l'automne, la date du 3 mai étant réservée aux héritiers de Jean Moulin qui se déplaceront sur site à cette occasion. Il précise qu'une autre manifestation aura lieu au cours de l'année, où sera réalisé un costume de Jean Moulin, ainsi qu'une lecture de quelques cartes postales écrites par lui et lues par des adolescents. Ces éléments viendront enrichir la cérémonie et renforcer l'immersion historique du public.
Conflit d'intérêt
-
Sélection
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.
Résultat du vote
Pour : 15 Contre : 3 Abstention : 0 Le comité de programmation attribue la note de 12,86/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.



Projet : Restauration environnementale et aménagements de mise en valeur du moulin et de l'étang Lallemand

Porteur de projet : Commune de Les Voivres

Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire

Présentation : Monsieur Michel FOURNIER

Coût total du projet 75 175,50 €

Montant FEADER sollicité 30 070,20 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Panneaux pédagogiques	16 250,00 €
Roue du moulin	46 454,50 €
Abri bois départ	12 471,00 €
TOTAL	75 175,50 €

LISTE DES FINANCEURS

Région Grand-Est (40,00%)	30 070,20 €
Autofinancement (20,00%)	15 035,10 €
LEADER (40,00 %)	30 070,20 €
TOTAL	75 175,50 €

Descriptif

La commune de les Voivres, engagée dans la préservation de son environnement, souhaite valoriser l'étang Lallemand, un site emblématique riche en histoire et en biodiversité. Pour cela, elle prévoit la création d'un parcours pédagogique reliant l'étang aux anciennes carrières forestières et aux zones humides environnantes. Ce parcours mettra en lumière l'histoire économique locale, les usages de l'eau, la biodiversité et le patrimoine. La réhabilitation de la roue à eau et l'installation d'abris pour les promeneurs sont également prévues. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de requalification et de sécurisation des équipements, favorisant la préservation de l'environnement et les transitions écologiques.

Concernant le **Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges**, l'intervention ne portera pas sur l'importance du centre d'éducation à l'environnement présent sur le site, ni sur la qualité des actions qui y sont menées, mais uniquement sur l'intérêt historique de ce lieu. Le site de l'étang Lallemand constitue un héritage précieux du passé proto-industriel du territoire vosgien. Bien avant l'ère de l'électricité et de la machine à vapeur, l'eau représentait la principale source d'énergie pour les activités économiques dans les Vosges. L'une des plus anciennes activités attestées sur ce site est celle de la forge Quenot, en activité dès 1634. Afin d'optimiser son fonctionnement, le ruisseau a été aménagé par la construction de retenues d'eau permettant de pallier les périodes d'étiage, donnant ainsi naissance à l'étang Lallemand. Après la fermeture de la forge en 1830, le site connaît une brève

transformation en féculerie, qui profite également de la présence de l'étang. Aujourd'hui, un projet de réfection de la roue de l'ancien moulin est en cours. À proximité immédiate, les carrières de la Colosse possèdent également une histoire riche qui légitime pleinement la mise en place d'un parcours pédagogique. Cette grande carrière de pierres a notamment été exploitée au cours de la première moitié du XXe siècle pour la reconstruction de la digue de Bouzey entre 1930 et 1939. Ce site présente ainsi une diversité patrimoniale remarquable. Le projet permettra de structurer une offre visant à valoriser ce patrimoine auprès de la population locale et des visiteurs extérieurs, contribuant ainsi à une meilleure transmission de cette histoire d'une part, et des enjeux de biodiversité d'autre part.

Remarques et questions des participants

-

Conflit d'intérêt

Monsieur Michel FOURNIER quitte la salle après les questions-réponses et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car il n'est plus considéré comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

En raison d'une sur-représentativité du collège privé (1 voix en plus pour le collège privé), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, que le dernier arrivant des votants du collège privé, à savoir Thierry DEFAIX, ne prend pas part au vote pour cette opération soumise à la sélection.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 15,49/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.



Projet : Accueils Jeunes Itinérants

Porteur de projet : Association des familles du territoire de Rambervillers

Fiche action concernée : N°4 Accompagnement à la structuration des services de proximité

Présentation : Messieurs Mickaël TISSERAND & Alexandre SALELL

Coût total du projet 110 000,00 €

Montant FEADER sollicité 30 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Véhicule	50 000,00 €
Charges personnel 2024-2025	20 000,00 €
Charges personnel 2025-2026	40 000,00 €
TOTAL	110 000,00 €

LISTE DES FINANCEURS

LEADER (80,00%)	30 000,00 €
CAF (21,82%)	24 000,00 €
MSA (9,10%)	10 000,00 €
2C2R (0,90%)	1 000,00 €
Autofinancement public (40,90 %)	45 000,00 €
TOTAL	110 000,00 €

Descriptif

Le territoire de la Région de Rambervillers manque d'offres pour les adolescents de 12 à 17 ans, principalement en raison du peu d'opérateurs et des problèmes de mobilité. Plusieurs maires de communes ont exprimé le besoin de créer des accueils jeunes dans leurs villages. Le maire de Vomécourt a sollicité une collaboration pour accompagner les jeunes et résoudre des difficultés locales.

Ce projet s'inscrit dans le projet social 2023-2025 de l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers, qui vise à renforcer le lien social et à se rapprocher des habitants.

Le projet d'accueils jeunes itinérants répond aux orientations du projet social de l'association, notamment en matière de mobilité et de lien social. Les objectifs principaux sont de créer de nouveaux lieux de rencontre, de faciliter l'accès aux loisirs et de proposer une solution de mobilité pour les adolescents.

Un planning prévisionnel propose des accueils jeunes itinérants dans les communes de Vomécourt, Housseras, Rambervillers et Saint-Pierremont. Le projet a démarré en novembre 2024.

Les communes de Housseras et Vomécourt ont mis à disposition des locaux. La commune de Clézentaine, est favorable à la mise à disposition d'une salle, et attend de pouvoir constituer un groupe de jeunes dans le village. La commune de Saint-Pierremont mettra à disposition un espace dans sa nouvelle salle polyvalente une fois la construction terminée. Par exemple, un projet « soupe » a déjà vu le jour avec le groupe de Rambervillers.

Concernant le **Service aux populations du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges**, il est précisé que l'analyse des besoins sociaux présentée par le PETR du Pays d'Epinal a mis l'accent sur l'enjeu d'une logique « d'aller vers » pour le jeune public et les personnes âgées.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest, l'association Le Traversier joue un rôle fondamental sur ce mode d'approche. Dans ce contexte, le projet est totalement cohérent vis-à-vis des orientations de l'ABS.

Remarques et questions des participants

Lucette MICHEL évoque les charges liées au personnel pour les années futures, notamment pour 2027, et 2028. Le porteur de projet répond que le budget reste basé sur les prévisions de 2025 et 2026, avec une augmentation annuelle prévue. En 2025 et 2026, un nouvel animateur sera recruté, et les charges classiques devraient évoluer. L'animateur sera en CDD, et des fonds sont recherchés pour pérenniser ce poste afin de stabiliser les moyens humains.

Hervé HORNBECK pose des questions sur les projets en cours, notamment ceux concernant le temps de loisir et le projet soupe. Il souhaite savoir d'où viennent ces projets et comment les animateurs les font vivre. Le porteur de projet répond qu'il s'agit d'une démarche participative, avec une écoute active des jeunes qui sont une source importante de propositions. Les animateurs accompagnent et fédèrent ces initiatives. L'objectif est de donner aux jeunes une ouverture d'esprit et d'adapter les projets en fonction de chaque village. Par exemple, le projet soupe est né d'une idée des jeunes d'un village. À Vomécourt, suite à des tensions entre différents groupes de jeunes, un projet a été proposé par les animateurs pour apaiser le dialogue autour d'un projet constructif à savoir la création d'un film sur l'histoire du village afin de valoriser le territoire. L'année suivante, ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont pris les décisions et monté le projet avec le soutien des animateurs. À Fonconcourt, les jeunes ont été réunis pour identifier ce qui manquait selon la mairie, créant ainsi un lien entre le conseil municipal et les jeunes. Cela dépend des jeunes, des décisions politiques et des demandes, avec une grande flexibilité et adaptation. Le label "Info Jeunes" est également mentionné, avec un bilan à rendre, servant de preuve pour l'accompagnement des jeunes vers la vie adulte.

Xavier DORADO soulève la question de l'achat d'un véhicule, suggérant qu'il pourrait être plus pertinent de faire appel à une société de transport pour aller chercher les jeunes. Le porteur de projet explique que l'accueil des jeunes dans chaque village nécessite un véhicule de manière quotidienne. Le minibus est utilisé à la fois pour les projets et pour les actions jeunesse. Il est également prévu de proposer aux jeunes d'être ramenés chez eux après les accueils, en collaboration avec le RPI (Réseau Pédagogique Intercommunal).

Juste avant le vote, Sylvain MICHEL précise que si le véhicule n'est pas utilisé pleinement pour le projet LEADER, il sera nécessaire de proratiser le temps d'utilisation spécifiquement dédié à ce programme, en accord avec le porteur de projet.

Conflit d'intérêt

-

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.



Résultat du vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Le comité de programmation attribue la note de 15,43/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 5 - NOTATION -	Projet : Développement d'un site Internet et acquisition d'outils numériques pour renforcer les circuits courts et l'insertion professionnelle des salariés en transition
	Porteur de projet : Les Jardins de Cocagne
	Fiche action concernée : N° 4 Accompagnement à la structuration des services de proximité
	Présentation : Monsieur Frédéric FESNEAU
Coût total du projet	15 135,00 €
Montant FEADER sollicité	10 621,50 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Développement site internet	8 400,00 €
Outils numériques	6 735,00 €
TOTAL	15 135,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
Communauté d'Agglomération d'Epinal (13,21%)	2 000,00 €
Commune de Thaon-les-Vosges (6,61%)	1 000,00 €
LEADER (70,18 %)	10 621,50 €
Autofinancement public (10,00 %)	2 026,00 €
TOTAL	15 135,00 €

Descriptif
Le projet de l'association Les Jardins de Cocagne à Thaon-les-Vosges vise à renforcer les circuits courts et l'insertion professionnelle grâce au développement d'un site internet et à l'acquisition d'outils numériques. Dans un contexte de défis territoriaux (déséquilibre urbain/rural, périurbanisation, transports inégaux, vieillissement de la population), l'association souhaite optimiser ses actions (paniers bio, magasin de producteurs, accompagnement de salariés en transition). Le projet s'articule autour de la création d'un site internet pour dynamiser les circuits courts et de l'acquisition d'outils numériques (réalité virtuelle, tablettes, ordinateurs) pour la formation des salariés en transition. Il s'inscrit dans les priorités LEADER, vise à améliorer l'accessibilité à l'information, à valoriser les circuits courts, à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et à favoriser l'inclusion sociale et la transition écologique.

Concernant le **Plan Alimentaire Territorial porté par le PETR du Pays d'Epinal**, le projet est fondamental, car il joue un rôle clé dans l'accessibilité aux produits de qualité issus du territoire, notamment ceux des producteurs locaux et du Jardin de Cocagne. Ce site internet a pour objectif de mutualiser les commandes de paniers pour les particuliers et de faciliter l'organisation logistique entre professionnels et particuliers. Ce dispositif vient en complément du projet logistique du PAT, TransLocAlim88, en renforçant l'efficacité de la distribution des produits locaux.

Remarques et questions des participants

Xavier DORADO demande quel est le prix moyen d'un panier. Le porteur de projet répond qu'il existe deux types de paniers : un panier simple à 13 € et un panier « engagé » à 22 €. Il précise également qu'il existe des paniers solidaires destinés aux personnes en difficulté. Sur 850 paniers distribués, une centaine sont vendus à ces bénéficiaires à un prix réduit, variant entre 2,50 € et 4 € pour un panier dont le montant initial est à 13 €.

Christine PAPELIER interroge sur la prise en compte des Personnes en Situation de Handicap (PSH) dans les outils numériques proposés. Le porteur de projet précise que des casques, simples d'utilisation, permettent de se situer dans un environnement donné et d'explorer différents métiers. Ces outils offrent aussi la possibilité de simuler un entretien d'embauche. Un accompagnement est assuré par une animatrice socio-professionnelle, avec des interventions extérieures axées sur la reprise de confiance en soi.

Alain ROUSSEL s'intéresse à la collaboration avec les producteurs locaux et interroge le fonctionnement. Le porteur de projet précise qu'une quinzaine de producteurs bio sont présents dans le département et mettent leurs produits à disposition des 1 500 adhérents, via un système de paniers et un magasin. Une commission de 15 à 20 % est prélevée sur les ventes.

Conflit d'intérêt

Madame Martine LAPORTE n'a pas le droit de vote, et quitte la salle après les questions-réponses et ne prend donc pas part aux débats et au vote. Elle réintègre la salle après le vote car elle n'est plus considérée comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 17,22/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

Madame Béatrice PIRRODI, du collège privé, et Madame Claude BOURDON, du collège public quittent la salle de manière définitive.

Le quorum reste valable pour le reste du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, avec 8 représentants du collège privé et 8 représentants du collège public.



Projet : Reconnexion à la vie d'un bâti en milieu rural à Lignéville

Porteur de projet : Commune de Lignéville

Fiche action concernée : N° 4 Accompagnement à la structuration des services de proximité

Présentation : Monsieur Gilbert BOGARD

Coût total du projet 30 800,00 €

Montant FEADER sollicité 24 640,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Panneaux numériques	14 800,00 €
Vidéo/ sonorisation	11 000,00 €
Câblage de l'ensemble	5 000,00 €
TOTAL	30 800,00 €

LISTE DES FINANCEURS

LEADER (80,00 %)	24 640,00 €
Autofinancement public (20,00 %)	6 160,00 €
TOTAL	30 800,00 €

Descriptif

Le projet vise à mettre en place un outil numérique accessible à tous pour faciliter l'accès aux services et à la vie sociétale de la commune. Cet outil comprendrait deux panneaux numériques et un ensemble vidéo projection/sonorisation. Il permettrait l'accès dématérialisé aux documents administratifs, relayerait les informations associatives, de la bibliothèque, du label FODEX, la programmation d'événements sportifs et culturels, etc. Un panneau numérique serait placé à l'entrée du site, et un tableau numérique simplifié serait installé dans la salle multi-activités. Le système permettrait également de relayer les informations de la plateforme *Panneau Pocket*, de télécharger des fichiers, de prendre des rendez-vous et de réserver des livres. L'équipement de vidéo projection et de sonorisation est considéré comme indispensable pour la mise en œuvre d'événements. L'ensemble du système serait piloté depuis la mairie.

Concernant le **Service aux populations du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges**, il est précisé que le site internet permettra de compléter l'offre d'information pour les habitants et de dynamiser les circuits courts en mettant l'accent sur le service de livraison dans un rayon de 50 km. Il permettra également de réduire les inégalités sociales (outils numériques utilisés pour lever les freins à l'emploi, à l'instar de ce qu'il se fait avec les conseillers numériques). Enfin, il renforce l'inclusion numérique et sociale sur le territoire, en complémentarité avec d'autres initiatives locales.

Remarques et questions des participants

Alain ROUSSEL évoque la priorité donnée au bâti dégradé, en précisant que Lignéville fait partie des 15 communes engagées dans un projet de coopération, qui débutera dans quelques mois, visant la

réhabilitation du bâti dégradé. Ce projet inclura également un chantier d'insertion pour les jeunes, axé sur l'utilisation de matériaux locaux, en lien avec le secteur du BTP.

Michel FOURNIER, quant à lui, souligne l'implication du porteur de projet dans la revitalisation du bâti rural, thématique soutenue via le laboratoire ruralité. Il précise que la réhabilitation concerne un grand nombre de communes, illustrant ainsi l'envergure et l'importance de l'initiative.

Lucette MICHEL demande si le vote porte sur la réhabilitation globale du bâti ou uniquement sur le projet numérique. Sylvain MICHEL répond que le vote concerne uniquement le projet numérique.

Conflit d'intérêt

Madame Françoise KERANGUEVEN quitte la salle après les questions-réponses et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car elle n'est plus considérée comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

En raison d'une sur-représentativité du collège public (1 voix en plus pour le collège privé), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, que le dernier arrivant des votants du collège public, à savoir Michel FOURNIER, ne prend pas part au vote pour cette opération soumise à la sélection.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 12,86/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

Suite à une erreur de formule dans le tableur généré par Google Forms, la note annoncée en séance a été modifiée.

Le changement de note n'a pas d'impact sur la suite car le projet a reçu une note supérieure à 10.

NUMÉRO 7
- NOTATION -

Projet : Etude Rotonde

Porteur de projet : Communauté d'Agglomération d'Epinal

Fiche action concernée : N°4 Accompagnement à la structuration des services de proximité

Présentation : Monsieur Pascal HAULLER & Madame Anne-Lise BOULLOUDNINE

Coût total du projet 50 000,00 €

Montant FEADER sollicité 30 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Etude (état des lieux, diagnostic, propositions, chiffrage...)	50 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00 %)	30 000,00 €
Autofinancement public (20,00 %)	20 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

Descriptif
Le projet porte sur une étude pour la Rotonde de Thaon-les-Vosges, un bâtiment classé Monument Historique depuis 1986. Le bâtiment comprend plusieurs espaces : salles de sport, théâtre, salles multi-usages, salle de danse, et logements. En 2023, 104 événements ont été organisés, avec une forte fréquentation du théâtre et de la salle ronde. L'objectif de l'étude est de préserver et valoriser ce bâtiment tout en renforçant l'accès aux services de proximité pour les habitants. Ce projet s'inscrit dans une logique inclusive et de développement culturel, en réponse aux besoins identifiés sur le territoire. Scènes Vosges, scène conventionnée d'intérêt national, soutient ce projet, avec des compétences requises en architecture, urbanisme, acoustique, et économie circulaire. L'étude visera à adapter la Rotonde aux besoins actuels tout en respectant son patrimoine historique. Concernant le Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, il est souligné que l'étude sur le devenir de la Rotonde revêt une importance particulière pour le territoire, ce bâtiment étant un édifice emblématique par son histoire. Toutefois, il est rappelé que, comme tout bâtiment patrimonial, il est essentiel de lui conserver une vocation afin de le maintenir en activité et d'éviter qu'il ne devienne une coquille vide. Lors de la présentation, il a été mis en évidence que la Rotonde pouvait accueillir du spectacle vivant, des activités sportives ainsi que des événements, des usages en parfaite adéquation avec la fonction initiale du bâtiment. Pour mieux comprendre cette vocation, un retour au début du XXe siècle s'impose. À cette époque, la ville est entièrement tournée vers ses industries textiles, notamment la BTT, dont les dirigeants paternalistes, les Lederlin, encadrent tous les aspects du quotidien des ouvriers : logements, économats, crèches, mais aussi vie culturelle et sportive. Construite à partir de 1913, la Rotonde avait pour fonction d'être le foyer social de l'entreprise, abritant une salle de réception, un gymnase, un stand de tir, des bains-douches, ainsi qu'un théâtre orné de fresques murales réalisées par Loÿs Prat. Il apparaît donc essentiel que cet édifice, témoin de l'âge d'or du textile vosgien, puisse continuer à jouer son rôle et conserver son rayonnement, comme il le fait depuis plus d'un siècle, afin de demeurer un lieu culturel incontournable du département.
Remarques et questions des participants
-
Conflit d'intérêt
Messieurs Michel FOURNIER, Pascal HAULLER, et Thierry GAILLOT quittent la salle après les questions-réponses et ne prennent pas part aux débats et au vote, et réintègrent la salle après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance. En raison d'une sur-représentativité du collège privé (3 voix en plus pour le collège privé), le comité de programmation décide, conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur, que les 3 derniers arrivant des votants du collège privés, à savoir Mesdames Evelyne VINCENT et Françoise KERANGUEVEN, et Monsieur Thierry DEFAIX, ne prennent pas part au vote pour cette opération soumise à la sélection.



Sélection
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.
Résultat du vote
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
Le comité de programmation attribue la note de 14,31/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

Suite à une erreur de formule dans le tableur généré par Google Forms, la note annoncée en séance a été modifiée.

Le changement de note n'a pas d'impact sur la suite car le projet a reçu une note supérieure à 10.

3. Points d'information

a. Communication de la participation européenne – 23/27

Sylvain MICHEL précise qu'il existe une obligation réglementaire pour les porteurs de projets de faire la promotion de la participation européenne sur leur projet (investissements et supports numériques).

Dès le début de la programmation, des propositions de logos ont été envoyées à l'Autorité de Gestion Régionale des fonds européens, ET à certains porteurs de projet (notamment les projets finis : évènementiels).

Suite à un webinaire organisé le 04/03/2025 par la Région Grand-Est, une précision sur le format et l'ordre des logos a été apportée :

Cohabitation avec d'autres logos

Si d'autres logos figurent sur vos documents, en plus du logo de l'Union européenne, celui-ci doit être au moins de la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos (logo du bénéficiaire y compris).

Europe	Région	Département	Communautés d'agglomération ou de communes	Bénéficiaire
--------	--------	-------------	---	--------------

NB : En cas de soutien du fonds LEADER, le logo LEADER doit être placé le plus à droite possible

Emblème de l'UE	autres logos	LEADER
-----------------	--------------	--------

Les logos à utiliser et à diffuser sont donc :



ou



**Cofinancé par
l'Union européenne**



Monsieur Yves DESVERNES demande si les logos seront envoyés. L'équipe technique précise que les logos seront envoyés aux porteurs de projet directement.

Monsieur Sylvain MICHEL précise que les logos numériques doivent être substitués. Pour les projets déjà réalisés, la communication reste conforme comme vu avec l'Autorité de Gestion Régionale.

b. Retour sur le voyage d'études à Bruxelles organisé par Citoyens & territoires

Un voyage a été organisé les 12 et 13 décembre 2024 par l'association *Citoyens & Territoires Grand Est*. Les participants venaient de l'ensemble du Grand Est et de différents horizons (élus, techniciens, GALs, communes, établissement scolaire...).

Un programme chargé et bien organisé a permis de visiter la Commission Européenne et de rencontrer *Grand Est Europe* (représentation de la Région Grand-Est à Bruxelles).

c. Bilan de la matinée ludique « fonds européens »

Afin de créer une cohésion entre les membres du COPROG, le GAL a sollicité l'association *Citoyens & Territoires Grand Est* pour organiser une matinée ludique et spécifique pour découvrir et comprendre les fonds européens. Le moment s'est déroulé en 2 phases : un escape game suivi d'une présentation ludique des fonds européens. Cela a permis à 14 participants de se retrouver, dont 7 membres du COPROG (3 privés et 4 publics), et 7 techniciens.

À la suite de la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues pour les projets **sélectionnés** ce jour :

PROJETS		NOTE
1	Ininsect, l'engrais organique haute performance et 100% local - DL Agro	14,42/20
2	Création d'un square Jean Moulin - Commune de Socourt	12,86/20
3	Restauration environnementale et aménagements de mise en valeur du moulin et de l'étang Lallemand - Commune de Les Voivres	15,49/20
4	Accueils jeunes itinérants - Association des familles du territoire de Rambervillers	15,43/20
5	Développement d'un site internet et acquisition d'outils numériques pour renforcer les circuits courts et l'insertion professionnelle des salariés en transition - Jardins de Cocagne	17,22/20
6	Reconnexion à la vie d'un bâti en milieu rural à Lignéville - Commune de Lignéville	12,86/20 après modification
7	Etude Rotonde - Communauté d'Agglomération d'Epinal	14,31/20 après modification

CONCLUSION

7 nouveaux projets présentés sur 7 sont sélectionnés et pourront donc, sous réserve de crédits disponibles, bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée, et après programmation.

Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'avec les 7 projets ayant reçu un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets sélectionnés depuis le début de la programmation représente 93,28% de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée au financement des chargées de mission LEADER).

19/03/2025												
	Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION				Phase PAIEMENT			
	Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Montants programmés cumulés	Reste pour prog*	Taux de conso	Montants payables	Montants payables cumulés	Reste à payer	Taux de conso
FA1	50 000,00	328 999,93	686,63	99,79%	-	-	329 686,56	0,00%	-	-	329 686,56	0,0%
FA2	50 347,80	343 855,99	-37 607,03	118,44%	-	-	205 048,96	0,00%	-	-	205 048,96	0,0%
FA3	0,00	130 425,92	6 273,39	96,41%	-	-	136 699,31	0,00%	-	-	136 699,31	0,0%
FA4	92 896,00	111 540,00	53 303,28	67,66%	-	-	164 843,28	0,00%	-	-	164 843,28	0,0%
FAS	0,00	0,00	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,0%
sous-total	193 143,80	813 821,84	58 641,38	93,28%	-	-	872 469,22	0,00%	-	-	872 469,22	0,0%
FA6	0,00	70 780,42	253 295,78	27,94%	-	-	253 295,78	0,00%	-	-	253 295,78	0,0%
TOTAL	193 143,80	884 602,26	311 937,16	76,58%	-	-	1 125 759,00	0,00%	-	-	1 125 759,00	0,0%

Ces présentations n'appellent aucune remarque de la part des membres.

Les prochains Comités de Programmation auront lieu :

Le mercredi 04 juin 2025 à 9h00

et

le mercredi 01 octobre 2025 à 09h00

À la Maison de l'Habitat et du Territoire – Epinal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 11h35.

Le Président du GAL,



Christophe LEMESLE